Image not found or type unknown

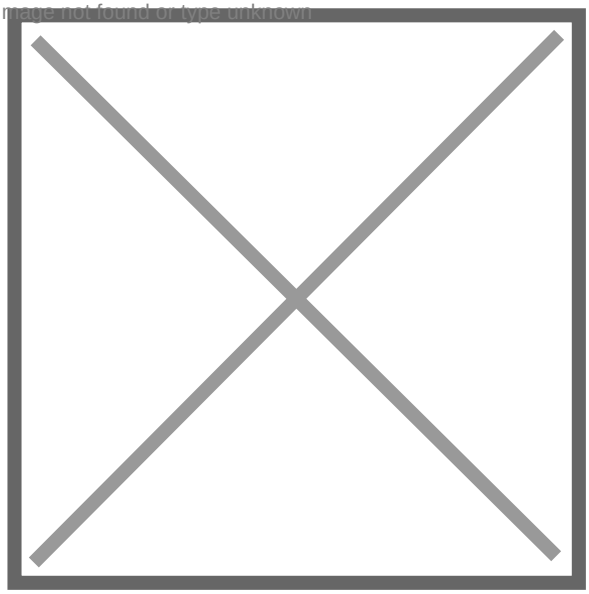

Indemnités journalières et succession

Par **laurencep**, le **05/05/2008** à **11:05**

Bonjour,
mon père qui vivait seul est décédé l'an passé, et après son décès, sa caisse de sécu a versé ses indemnités journalières sur mon compte en banque. Elle nous a aussi versé à mes frères et soeurs un capital décès.
Pourriez-vous me dire si ces sommes d'argent (surtout les indemnités journalières) font partie de la succession de mon père, car plus tard, avec mes frères et soeurs, nous avons renoncé à celle-ci, ne sachant pas quelles dettes eventuelles il pouvait avoir, mais sachant qu'aucun patrimoine ne nous reviendrait.
Merci d'avance pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés